

POUR

L'ÉCARTÉ

L'ÉVALUATION

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 187, OCTOBRE 2015

L'europe sociale en marches

Les migrants et l'Union

**L'école inclusive
sans exclusive**

ÉDITO

PPCR, et maintenant ?

Après 18 mois de négociation, de discussions importantes dans la FSU, de consultations aussi des personnels par nombre de syndicats, et tout cela dans un contexte toujours défavorable à la Fonction publique et ses agents, la FSU a décidé de signer le protocole d'accord PPCR. Au final, ce protocole n'a pu être validé puisqu'il ne recueille pas les 50 % nécessaires. Pourtant, le gouvernement a décidé de l'appliquer unilatéralement. S'il est regrettable que les conditions d'un accord n'aient pas été réunies, cette décision sans précédent est lourde de conséquences pour le dialogue social dans la Fonction publique. Après cet épisode compliqué, la FSU va s'employer à rassembler toutes les forces syndicales pour faire avancer les revendications des personnels : salaires, carrières, emploi... autant de sujets cruciaux pour tous les agents comme pour l'avenir de la Fonction publique. Le rendez-vous salarial, confirmé pour février 2016, est particulièrement attendu ! Le pays a besoin de fonctionnaires confortés dans leurs missions, leurs rôles, leurs conditions de travail mais le paradoxe est que la Fonction publique est trop souvent contestée, y compris par des membres du gouvernement, alors plus que jamais les personnels devront encore se faire entendre pour gagner des avancées ! Ensemble, nous porterons ces exigences.



Bernadette Groison

17
L'école inclusive
sans exclusive



4
Mouvement social
vers Bruxelles



6
Les salariés
contre l'austérité



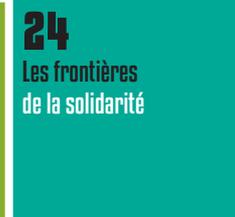
12
PPCR : accord
et désaccords



13
Plus d'étudiants
et toujours moins
d'enseignants !



15
Réforme du collège :
Les masques
tombent !



28
Le festival
d'Automne sème
la création dans
les salles



30
Rencontre
avec
Phia Ménard

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Cros/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



joint à ce numéro,
un supplément FSU
de 24 pages.

La Marche mondiale des femmes 2015

C'est le 17 octobre à Lisbonne que s'est clôturée La Marche mondiale des femmes (MMF). En France, après des initiatives à Marseille (*Les femmes face aux extrémismes*) et Perpignan (*La Caravane féministe européenne*), un Forum national s'est tenu le 15 octobre au Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes. Consacré à la thématique « Violences de genre, violences du handicap » l'objectif est que soit pris en compte le handicap comme facteur aggravant des violences. La MMF n'a pas non plus écarté le contexte de la crise des réfugiés et la dernière réunion de son Comité international a conclu ses travaux en déclarant que « La pauvreté, l'immigration forcée et le terrorisme, sont aussi des expressions de la violence subie par les femmes, les enfants et les communautés marginalisées [...] » La MMF est enfin déterminée à renforcer ses relations avec d'autres mouvements sociaux. Dans cet esprit, la COP21 sera l'occasion de mobiliser les femmes partout dans le monde sur la question du climat et de l'environnement.

Marches européennes

Mouvement social vers Bruxelles



Manifestations en Europe du 1^{er} au 17 octobre.

Les marches européennes visent à dénoncer et à attirer l'attention de l'opinion publique sur les dégâts causés par les politiques d'austérité, les paradis fiscaux, les pratiques de négociations secrètes (TAFTA), le non-respect de la démocratie en Europe et le traitement inhumain envers les migrants.

Les mouvements espagnols, notamment ATTAC Espagne, avaient initié ces marches en mars dernier pour établir des liens entre des mobilisations locales et nationales. Mais elles

ont pris une tournure particulière après le cynisme avec lequel l'Union européenne a imposé son diktat austéritaire à la Grèce le 13 juillet et avec le drame actuel des migrants. Elles ont été organisées au niveau européen par l'Altersommet avec le soutien d'autres réseaux (Attac Europe, Transform, Blockupy...). La FSU a fait partie du comité de coordination mis en place au niveau national en France. Parties de Gibraltar le 1^{er} octobre, ces marches (complétées par des trajets en bus entre les

villes étapes) ont traversé l'Espagne et, dès le 7 octobre, la France: Toulouse, Montpellier, Marseille, Grenoble, Clermont, Paris, Calais (le 12 sur la question spécifique des migrants) et enfin Metz.

Elles se sont ensuite dirigées le 14 octobre vers le Luxembourg pour dénoncer les paradis fiscaux dans le cadre d'une action conjointe français-belges-allemands.

Elles ont enfin convergé à Bruxelles le 15 octobre pour trois journées d'action sous le slogan « Construisons une autre Europe ». Avec, au programme, l'encerclement symbolique du sommet européen le 15, des conférences thématiques le 16 (notamment la conférence européenne et citoyenne sur la dette organisée par ATTAC-Europe et le CADTM) et un meeting le soir sur le thème des perspectives pour l'Union européenne, le point d'orgue étant une manifestation le 17 octobre. ♦

Monique Daune

17 octobre : journée mondiale du refus de la misère

C'EST L'ACTU

Quel est le thème de cette journée mondiale de refus de la misère ? Cette année c'est « Agissez là où vous êtes »; l'idée étant de montrer que dans les quartiers où la vie n'est souvent pas facile il y a des initiatives qui permettent de mettre les gens ensemble, de se connaître. Montrer que derrière les habitants des quartiers bien souvent stigmatisés, par-delà les violences qu'ils subissent, malgré les replis identitaires et l'enfermement dans la solitude, il y a aussi des regards, des rencontres, des solidarités, des combats contre la discrimination et pour vivre bien ensemble.

Montrer que les quartiers sont des terreaux d'initiatives, et montrer la fraternité qui s'y bâtit chaque jour.

Quelles sont les principales initiatives qui se dérouleront en France ?

Elles sont multiples, vous les retrouvez sur notre site*. Je vous en cite quelques-unes: le festival de cinéma *Les rencontres inattendues* de Marseille, une pièce de théâtre écrite à partir des préjugés sur les pauvres et jouée par des personnes au RSA à Montpellier, un repas préparé et dégusté ensemble à Quimper et Saint

Brieuc... À Paris dans le 20^e des jeux contre les préjugés, ateliers philo, musiques et témoignages, à Strasbourg à l'initiative de la mairie les familles roms migrantes accueilleront tous ceux qui le souhaitent pour mieux faire connaissance avec une représentation théâtrale et des chants par des enfants, etc.

La question des migrants a-t-elle un impact sur la thématique de cette journée ?

Oui cette question est aussi présente. Ce qui nous préoccupe, c'est de mettre en place des actions, des stratégies pour se connaître, faire des choses ensemble pour mieux se comprendre. Les réfugiés, les migrants, comme tous les autres habitants de notre pays sont les bienvenus!



Marie-Aleth Grand, vice-présidente d'ATD Quart-Monde.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

*<http://refuserlamisere.org/oct17/2015/all-countries>



RECYCLAGE DES PAPIERS

Eduquez vos élèves à l'éco-citoyenneté !

En classe, le papier est le support de tous les enseignements. Désormais, les élèves l'utilisent pour lire, écrire, dessiner, travailler sur son recyclage permet de sensibiliser vos élèves aux éco-gestes et à l'importance de leur rôle dans cette belle initiative. Avec le programme pédagogique Les Feuilles, abordez l'éducation au développement durable à travers le cas concret du papier !

Réduire, réutiliser, recycler

En collaboration avec les professionnels de son secteur (notamment avec le ministère de l'Éducation nationale), de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le programme pédagogique Les Feuilles s'adresse aux élèves de l'école primaire et de la 1^{re} à la 3^{ème} secondaire. Il répond pleinement aux orientations pédagogiques des programmes scolaires. Travailler sur le recyclage des papiers permet de accompagner les élèves dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux à travers des ateliers pratiques réalisés avec les déchets du quotidien.

Déjà plus de 100 000 élèves sensibilisés grâce au programme Les Feuilles !

➔ Commander gratuitement les outils sur www.ecolettres.fr
 Pour toutes questions
 01 22 22 94 71 ou contact@ecolettres.fr

Des supports pédagogiques gratuits

1 jeu de cartes à jouer



2 jeux de cartes à jouer



3 jeux de cartes à jouer



4 jeux de cartes à jouer



Et aussi...

Pour le découvrir, le programme pédagogique offre papier, illustrations personnalisées et jeu de cartes personnalisés pour moins de 100 000 000 de papiers. Des éco-gestes et éco-gestes à l'école, des pages à lire et des jeux à jouer pour sensibiliser vos élèves à l'éco-citoyenneté. Pour en savoir plus www.ecolettres.fr

Coalition Climat21 : Mobilisation pour un changement climatique

Le 21^e sommet international sur le dérèglement climatique (COP-21) se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris dans un contexte d'urgence. En effet, si aucune mesure concrète n'est prise rapidement, les températures moyennes vont continuer d'augmenter, accentuant les restrictions en eau, les problèmes de nutrition ainsi que le nombre de morts et de déplacés climatiques. Or, l'inertie politique est inquiétante. Les engagements des États à baisser leurs émissions de gaz à effet de serre sont trop faibles, le financement du *Fonds Vert pour le Climat* - destiné à assurer la solidarité Nord/Sud - est insuffisant et plusieurs États refusent tout bonnement de construire un accord contraignant.

Pourtant, les solutions sont à portée de main. Ainsi, les gains possibles d'une taxe sur les transactions financières (de 50 à 300 milliards de dollars par an) pourraient financer des plans d'investissement favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique. Pour la FSU, la transition sociale et écologique est une opportunité de répondre aux inégalités sociales et de développer les services publics. Afin de peser sur les décisions politiques, elle s'investit dans la *Coalition Climat21* qui organise la manifestation du 12 décembre avec plus de 130 organisations. Cette manifestation sera l'occasion de montrer qu'au-delà de la COP-21 les citoyens se mobilisent pour un réel changement climatique. <http://coalitionclimat21.org>

Mobilisation du 8 octobre

Les salariés contre l'austérité

Le 8 octobre dernier les organisations CGT, Solidaires, FSU, UNEF et UNL appelaient à la mobilisation pour exiger une autre politique économique et sociale, et faire entendre les revendications des salariés et des jeunes qui subissent de plein fouet les mesures d'austérité.

Alors que l'emploi et les salaires restent les préoccupations majeures, le gouvernement privilégie sans garantie des mesures en faveur des entreprises qui n'ont aucun effet sur le taux de chômage mais donnent lieu dans les entreprises à des chantages à l'emploi pour imposer des baisses de salaires et un allongement du temps de travail. Inacceptable pour l'intersyndicale qui estime que cette politique d'austérité « nourrit la désespérance sociale sur laquelle prospère l'extrême droite ». Dans ce contexte, la réforme du code du travail, l'assouplissement du travail du dimanche, la remise en cause des 35 heures et la baisse des indemnités de licenciements s'assimilent à une véritable déclaration de guerre au salariat.

Contexte plombé dans la Fonction publique

Un contexte tout aussi plombé dans la Fonction publique où le pouvoir d'achat des fonctionnaires est pénalisé par plus de cinq ans de gel de la valeur du point d'indice. À ces pertes de pouvoir d'achat inédites s'ajoute une dégradation des conditions de travail alors que, malgré les annonces de 8 000 créations de postes de fonctionnaires, les cadrages budgétaires pour l'année 2016 confirmeront la poursuite des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique. Le gou-

vernement doit maintenant entendre les salariés et marquer un coup d'arrêt à cette politique de régression sociale.

Pour l'intersyndicale, il faut d'urgence ouvrir des négociations salariales, engager une réelle réforme fiscale, plus juste et plus redistributive, conforter et promouvoir les services publics, soutenir et relancer les secteurs industriels et développer les investissements pour réorienter l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques. ♦

Vincent Martinez

Extrême droite, l'envers du décor

Au lendemain des municipales de 2014, marquées par l'accession du FN à la tête d'une dizaine de communes, l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL crée un « Observatoire des villes gérées par l'extrême droite ». Objectif ? Montrer l'envers du décor afin de mieux combattre les idées d'extrême droite portée par ses élus. Le 6 mai dernier l'*Observatoire* se réunissait à Béziers. Les *Actes* de ces premières rencontres intersyndicales révèlent les pratiques réelles du parti d'extrême droite : réduction des effectifs, favoritisme politique, restriction du droit syndical et associatif, baisse des crédits scolaires, fermeture de centres sociaux... Une autre rencontre s'est déroulée en Moselle le 2 octobre. Les *Actes du 6 mai à Béziers* sont consultables sur le site de la FSU.





À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Professionnels de l'Éducation, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Nouveau

Une bonification
de 35% pour les
- de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 10 811 65 65 25**



Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs.



Sécurité sociale : des économies pour 2016

L'Assemblée nationale débattira du projet de loi de financement de la sécurité sociale entre le 20 et le 27 octobre.

Du côté des recettes, l'incertitude porte sur la hauteur de la croissance et sur l'évolution de la masse salariale. Mais le niveau des ressources sera affecté par les allègements des cotisations employeurs dans le cadre du Pacte de responsabilité.

Du côté des dépenses, le gouvernement continue dans sa logique d'« économies », à un niveau supérieur aux efforts accomplis en 2015. Après la réforme des retraites de 2004 et le gel des pensions, après la modulation des allocations familiales, l'aménagement de la PAJE (accueil du jeune enfant) et le gel de la plupart des prestations familiales... ce sont les dépenses d'assurance maladie qui sont particulièrement dans le viseur pour 2016 avec un objectif national considérablement revu à la baisse (+ 1,75 % contre +2,05 % prévu en 2015), soit 3,4 Mds € d'économies supplémentaires. Certaines mesures sont salutaires (actions de prévention, développement des génériques), mais on peut craindre que le virage ambulatoire et l'accent mis sur la « pertinence » et le « bon usage » des soins... n'affectent l'intérêt des patients.

2 octobre, les retraités à l'Élysée

Près de 10 000 cartes pétitions ont été remises à l'Élysée le 2 octobre par les 9 organisations de retraités, lors d'une audience avec le conseiller social du Président de la République; l'occasion pour elles de rappeler les revendications des retraités pour l'arrêt du gel des pensions et des retraites, l'abrogation des mesures fiscales, ou le retour à une indexation au 1^{er} janvier calculée sur l'évolution des salaires et non des prix. Les organisations de retraités poursuivent leur campagne avec un nouveau rendez-vous de mobilisations le 24 novembre prochain.

Budget 2016

Impacté par le Pacte

Le 30 septembre Michel Sapin et Christian Eckert ont présenté le projet de loi de finances (PLF) pour 2016. Il confirme le « Pacte de responsabilité » annoncé en 2014 qui impose 50 Mds € d'économies d'ici 2017.

Le PLF 2016 s'inscrit dans le cadre de l'objectif négocié avec la Commission européenne d'un déficit public de 3,3 % pour 2016 après celui de 3,8 % en 2015, non atteint à ce jour. Conjugué avec l'ambitieuse hypothèse d'une croissance de + 1,5 % en 2016, cet objectif signifie clairement une poursuite de la politique d'austérité avec une nouvelle baisse des recettes de l'impôt et des dépenses de l'État. Le projet s'appuie aussi sur l'hypothèse très optimiste d'une inflation à +1 % alors qu'elle n'a atteint que +0,1 % en 2015. Or, une inflation plus faible que prévu entraînerait un moindre rendement des recettes fiscales.

Amorcée dès 2014, la baisse de l'impôt sur le revenu s'est traduite en 2015 par la suppression de la première tranche. Elle serait amplifiée en 2016 pour un coût total de 5 Mds €. Une fois de plus, le

gouvernement fait le choix de viser un impôt qui ne concernait jusqu'ici qu'un ménage sur deux et seulement 46 % en 2016, alors que tous les ménages sont redevables de la TVA (beaucoup plus injuste) et que les impôts locaux continuent d'augmenter pour compenser la baisse des dotations d'État aux collectivités territoriales, estimée à 10,7 Mds € d'ici 2017. Au-delà de l'augmentation des impôts locaux, les collectivités se voient aussi contraintes de réduire leurs dépenses d'investissement et les effectifs des agents territoriaux.

Malgré l'absence de résultats de sa « politique de l'offre », le gouvernement s'obstine aussi dans ses choix en faveur des entreprises. Les cadeaux à leur égard, sans aucune exigence en matière de création d'emplois (CICE, CIR, baisse des cotisations sociales patronales...), représentent au total un manque à gagner de 33 Mds €.

C'est pour dénoncer cette politique d'austérité et obtenir une tout autre politique économique que la FSU a appelé à la réussite de la journée interprofessionnelle du 8 octobre. ♦

Monique Daune

48 milliards d'euros pour l'Éducation Nationale

L'éducation nationale reste le premier budget de l'État et un ministère « prioritaire » pour le gouvernement. C'est en tout cas ce que le projet de loi de finance 2016 confirme avec un budget de 48 Mds€, en hausse de 500 M€. Selon les déclarations de la ministre de l'Éducation nationale, cette hausse devrait permettre la création de 8 701 postes et le recrutement de 2 150 assistants d'éducation dans l'éducation prioritaire. Mais ce budget reste bien en dessous des besoins dans les écoles et des établissements pour diminuer les effectifs, déployer les dispositifs notamment en primaire ou mettre en place la nécessaire formation continue des enseignants. Et on est loin du coup d'accélérateur nécessaire pour tenir l'engagement des 60 000 postes sur la mandature.

Educattec Educatice

Le salon professionnel de l'éducation primaire,
secondaire & de l'enseignement supérieur

18, 19 & 20
NOV. 2015

Paris - Porte de Versailles



- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Partenaires



Partenaires

Partenaires



Une mission sur le temps de travail des fonctionnaires

Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) du 24 septembre dernier, la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a présenté la mission d'évaluation sur le temps de travail dans la Fonction publique, sujet « important » dans un contexte d'attaques sur le statut qu'elle a par ailleurs qualifié de « moderne ». Cette mission, qui sera confiée à Pierre Laurent, actuel président du CSFPT (Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale) est d'autant plus importante qu'il n'existe aujourd'hui aucune étude ni bilan sur le temps de travail des fonctionnaires. Le rapport, attendu pour le mois de février, prévoit de recueillir des données objectives afin de réaliser un état des lieux exhaustif. La mission devrait ensuite déboucher sur l'élaboration d'un outil de mesure régulière

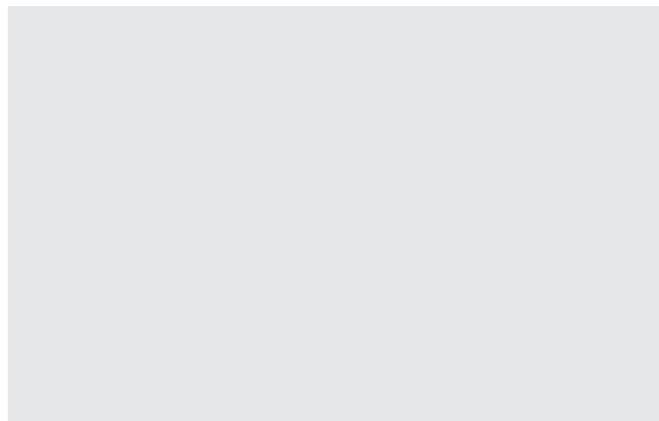
Salaires, emplois

Votation : prolongation

Depuis le 21 septembre, les agents des trois versants de la fonction publique sont appelés par leurs organisations syndicales à participer à une large consultation sous forme de « votation » sur les salaires, l'emploi et les services publics. Le délai initial a été prolongé jusqu'à la fin novembre.

À l'initiative de la FSU, de la CGT, de Solidaires et de la FA-FP, ce sont déjà plusieurs milliers de bulletins qui ont été récoltés, sur les lieux de travail ou à l'occasion des mobilisations, dont celle du 8 octobre contre l'austérité. Les personnels sont appelés à se prononcer sur la nécessité – et la possibilité – d'augmenter les salaires et la valeur du point d'indice, le nombre d'emplois nécessaires dans leur service ou encore sur la titularisation des précaires et sur les réformes en cours.

Alors que la fonction pu-



xxx

blique et ses agents font l'objet d'attaques incessantes, y compris par certains membres du gouvernement ou par la Cour des comptes, il est plus que jamais nécessaire d'affirmer que le gel du point d'indice, les suppressions d'emplois ou les réorganisations, trop souvent menées sans concertation et dans le seul objectif de réaliser

des économies, impactent directement les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

Cette consultation est l'occasion d'engager le débat, au moment où se prépare le projet de loi de finances 2016, et de préparer des rendez-vous de mobilisation futurs, avec notamment le rendez-vous salarial annoncé pour février 2016. ♦

Emmanuel Guichardaz

Fonctionnaires

Macron dénigre le statut

« **O**va progressivement entrer dans une zone [...] où la justification d'avoir un emploi à vie [...] sera de moins en moins défendable ». C'est par ces propos qu'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, jugeait le statut des fonctionnaires « plus adapté au monde tel qu'il va » et « surtout n'est plus justifiable compte tenu des missions » lors d'un débat public le 19 septembre dernier.

Des propos que la FSU a immédiatement qualifiés d'inadéquats. « Faut-il, comme [M. Macron] semble le croire, que l'emploi soit précaire au XXI^e siècle pour

que notre pays soit compétitif? » a aussi demandé la fédération dans une lettre ouverte au 1^{er} ministre, soulignant « que les suppressions d'emplois sont continues dans nombre de secteurs de la Fonction publique et que les politiques d'austérité creusent les inégalités ».

Cette approche libérale est d'autant plus inacceptable que les études de l'OIT (Organisation internationale du travail, agence sous l'égide de l'ONU) montrent que les pays les plus performants sont ceux qui offrent le plus de

droits aux salariés. Enfin, loin d'être la caricature décrite par Emmanuel Macron, le statut de fonctionnaire donne effectivement des droits aux agents mais il leur crée en même temps des obligations, offrant ainsi des garanties aux usagers, notamment en matière de neutralité, d'impartialité, de laïcité, de continuité du service ou encore d'égalité d'accès.

Une caricature d'autant plus inacceptable qu'elle oublie que la Fonction publique n'a cessé d'évoluer au fil du temps et

qu'elle élude son rôle dans la réduction des inégalités et la production de richesses. Pour la FSU, M. Macron a tout faux. Dans le contexte actuel notre modèle social et la Fonction publique ont au contraire un rôle majeur à jouer pour sortir le pays de la crise et penser les mutations à venir. À ce titre la FSU attend du gouvernement qu'il clarifie son point de vue afin de conforter la Fonction publique dans les discours mais aussi dans les actes. ♦

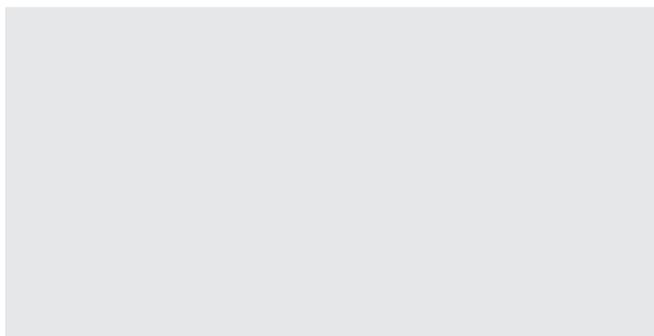
Vincent Martinez

Déontologie

Projet de loi enfin examiné

Plusieurs fois repoussé, remanié, le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires devait être examiné à l'Assemblée Nationale début octobre.

Le projet réaffirme le statut et définit les valeurs de service public dont sont porteurs les agents. Il abroge plusieurs dispositions introduites par la précédente mandature et que la FSU avait alors fortement contestées: réorientation professionnelle, intérim, cumul d'emplois à temps incomplet, mis à disposition de salariés du privé, élargissement du cumul entre emploi de fonctionnaires et activités lucratives...



xxx

Il contient par ailleurs des dispositions visant à prévenir les conflits d'intérêts, vise à l'harmonisation entre les trois versants de la fonction publique en matière de sanctions disci-

plinaires et crée un droit à prescription.

Depuis sa première présentation il y a deux ans, le projet a été complété par diverses mesures législatives sans rapport direct avec son objet, mais importantes pour les agents concernés: pro-

longation des recrutements réservés pour les non-titulaires, congés de maternité et parentaux, carrières des agents investis de mandats syndicaux, droits à formation syndicale pour les représentants en CHSCT, crédit de temps (FPT)...

Après deux ans de stagnation, la précipitation (adoption en procédure accélérée, sans deuxième lecture) et la multiplication des ajouts divers n'ont pas permis de débattre sérieusement des mesures proposées qui, sans être forcément néfastes, auraient méritées un examen plus approfondi. ♦

Emmanuel Guichardaz

Plan de titularisation

Cible manquée

Le projet de loi « déontologie » intègre les propositions gouvernementales prolongeant de deux années les mesures de titularisations ouvertes par la loi Sauvadet du 12 mars 2012. Le bilan de cette dernière était en effet plutôt médiocre: au printemps 2015, on décomptait de l'ordre de 20 000 titularisations seulement.

La prolongation retenue permettra à de nouveaux agents d'être éligibles à ces recrutements.

Mais elle ne résout rien des conditions d'exclusion que la FSU a dénoncées: personnels recrutés pour des besoins dits « temporaires », ou exerçant à temps incomplet (moins de 70 % pour la Fonction publique de l'État, de 50 % dans les versants territoriaux ou l'hospitalier).

Le déplacement de la référence au premier trimestre 2013 ne répond pas à l'injustice créée: des agents ayant la même ancienneté seront éligibles ou non, selon que leur contrat répond à un besoin identifié comme « permanent » ou « temporaire ». Le dispositif reste complexe et illisible pour les administrations, et source de déception pour les personnels.

Pour la FSU, qui organise le 15 octobre une journée de mobilisation pour les non-titulaires, il est indispensable d'assurer le réemploi des contractuels et de mettre en place un plan de titularisation ouvert à toutes et tous, dont les modalités sont à adapter en fonction des secteurs et des situations. ♦

E. G.

Embarquez vos élèves à bord d'un voilier de course

À l'occasion de la Semaine Jacques-Yves Cousteau (20-26/10), les voiliers *Beaugy de Lannuët* et *Samantha Devies* proposent aux enseignants et à leurs élèves de partager leur aventure en immersion.

Sur Initiatives-Cœur

Progression du bateau, données des instruments de bord, direction des vents, vagues de température, temps de sommeil et météo sont assurés par DANTON. L'expérience possible de communiquer avec les voiliers !

Un travail interdisciplinaire réalisé pour aborder des notions de programme de géographie (culture, longitude, échelle de carte), mathématiques (calcul des milles marins), sciences (pH, météo, force motrice), sport (étude des courbes de ventail et vitesse), français (livre de voyage)...

Un bateau solidaire

Le bateau Initiatives-Cœur navigue pour l'association Médical Chirurgie Coeur qui opère des enfants malades du cœur. En cliquant ici (lien) sur le page Facebook du bateau, vous pouvez le soutenir et aider les enfants.

Une action pédagogique proposée par **initiatives**

La PJJ a 70 ans!

L'ordonnance de 1945 pose les fondements de la justice des mineurs en affirmant la primauté de l'éducatif sur le répressif. C'est dans ce cadre que la Protection Judiciaire de la Jeunesse est née. Depuis les années 2000, la justice des mineurs a cependant vu ses principes dénaturés par des lois qui renforcent le contrôle et conduisent à l'enfermement de la jeunesse. La volonté des gouvernements successifs est d'accroître la sévérité de la justice des mineurs, ce qui transforme en profondeur le travail de la PJJ dans la pratique comme dans la philosophie. Le recentrage des missions des éducateurs-PJJ sur les mineurs délinquants au détriment de la prévention témoigne de cette évolution.

Consultation sur la Loi numérique

Le projet de loi pour une « République numérique » est soumis à la consultation en ligne jusqu'au 18 octobre. Il a pour ambition de protéger les citoyens en imposant aux fournisseurs de messageries de « garantir le secret des correspondances » ou en instituant un « droit à l'oubli pour les mineurs » qui permet de supprimer des fichiers « dans les meilleurs délais ». Les administrations et les services devront aussi rendre disponibles au public toutes les informations sous un format réutilisable ou encore adapter leurs sites et applications aux aveugles et aux malentendants. Enfin les utilisateurs devront pouvoir laisser leurs instructions de gestion des comptes après leur décès.



© FREDERIC ANJA

Fonction publique

PPCR : accord et désaccords

La FSU a décidé, lors de son Conseil national du 16 septembre, de signer le protocole « PPCR » estimant que, malgré ses insuffisances et certains désaccords, il constitue un point d'appui pour les carrières, les salaires et les retraites des personnels.

Dans un contexte difficile pour la Fonction publique et ses agents, marqué par la politique d'austérité du gouvernement, les personnels consultés par les syndicats de la fédération s'étaient majoritairement exprimés en faveur d'une signature.

Pour autant, le protocole n'est pas majoritaire au niveau des organisations syndicales de la fonction publique. Au-delà de la FSU, d'autres organisations (UNSA, CFDT, CFTC, CFE-CGC et FAFP) se sont prononcées en faveur d'une signature mais les 6 organisations ne représentent que 46,9 % des voix des agents. Avec le refus de signer de la CGT, FO et Solidaires, les conditions d'un accord majoritaire (50 %) n'étaient donc pas réunies. Le gouvernement a cependant décidé de l'appliquer de façon unilatérale.

Lors d'une rencontre avec la

ministre de la Fonction publique, la FSU a fait part de son profond désaccord quant à la méthode employée qui crée un précédent lourd de conséquences pour le dialogue social dans la Fonction publique.

Elle demande à la Ministre de réunir très rapidement l'ensemble des fédérations de fonctionnaires pour clarifier la situation sur l'état du dialogue social dans la Fonction publique et sur les règles qui doivent y présider.

Elle demande également que l'application de ces mesures « PPCR » se fasse bien en concertation avec toutes les organisations syndicales repré-

sentatives au Conseil Commun de la Fonction Publique. La question salariale dans la Fonction publique n'étant pas réglée par le protocole, la FSU a jugé indispensable de poursuivre son action avec l'intervention des personnels (votation pour les salaires, l'emploi et les services publics, action interprofessionnelle du 8 octobre...). Elle invite d'ores et déjà toutes les organisations syndicales à se retrouver prochainement pour préparer ces rendez-vous et proposera de prendre toutes les initiatives communes de nature à faire avancer le pouvoir d'achat des agents. ♦

Monique Daune

La cour des comptes chiffre le coût du PPCR

Pendant toute la durée de la négociation, la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu avait refusé de chiffrer le coût des mesures du protocole « PPCR » des fonctionnaires. La Cour des comptes s'en est chargée dans un rapport sur la masse salariale de l'État, commandé par la commission des finances du Sénat et rendu public le 9 septembre. Selon elle, la réforme des grilles et la transformation de quelques primes en points d'indice prévues dans le cadre de la négociation « PPCR » présenteraient un coût qu'elle estime entre 4,5 et 5 Mds € pour l'ensemble de la fonction publique à l'horizon 2020.

StraNES

Quels objectifs pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

Inscrite dans la loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) du 22 juillet 2013, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) a pour ambition de définir les objectifs nationaux engageant l'avenir à l'horizon des 10 prochaines années et de proposer les moyens de les atteindre. Le rapport « Pour une société apprenante » publié en septembre recense ainsi 40 propositions pour l'avenir de l'enseignement supérieur.

« 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'ES, 50 % de diplômés au niveau Licence, 25 % au niveau Master, 20 000 docteurs par an, 20 000 Validation des Acquis de l'Expérience par an, 1 étudiant sur 5 de plus de 30 ans en formation tout au long de la vie dans les établissements pu-

blics d'enseignement supérieur », voilà les objectifs fixés pour permettre l'élévation du niveau de qualification des jeunes comme de ceux désirant reprendre des études.

Si le diagnostic est pertinent et les objectifs ambitieux, les préconisations pèchent par un choix de mesures qui ne demandent que peu de moyens.



© VALÉRIE/ANSA

Il faudrait pour l'Enseignement Supérieur des choix en rupture avec les politiques menées ces dernières décennies. Acter la scolarité effective des jeunes jusqu'à 18 ans en repoussant l'âge de la scolarité obligatoire aurait pu en être une.

Accueillir plus d'étudiants, dans leur diversité, et garantir leur réussite nécessiterait des moyens humains et financiers qui vont au-delà des vœux incantatoires de pédagogie innovante, du mirage du tout numérique, ou de l'expédient maintes fois tenté d'une année de propédeutique masquant mal l'intention de mettre en place un filtre sélectif qui évincerait de fait les jeunes des milieux les plus défavorisés. ♦

Claire Guéville

« Étudiant en colère, viens le dire au ministère ! »

Les problèmes d'inscription des bacheliers se sont multipliés depuis le mois de juillet et beaucoup de jeunes sont encore « sans-fac » ou inscrits dans une filière qui ne correspond pas à leur projet d'étude. Depuis la rentrée, la surcharge des cours en première année est également flagrante et elle risque d'augmenter l'échec universitaire. Ces difficultés touchent particulièrement la filière STAPS qui représente à elle seule 10,7 % des demandes d'inscription sans bénéficier de moyens supplémentaires. C'est pourquoi l'UNEF et l'UNL ont appelé à manifester devant le ministère de l'Enseignement supérieur le 23 septembre dernier. Dans le même temps, un Tumblr dédié, « Ma salle de cours va craquer », a été lancé pour publier les photos des amphithéâtres bondés.

Universités

Plus d'étudiants et toujours moins d'enseignants !

Cette année encore, les inscriptions des nouveaux bacheliers à l'université sont en très nette hausse, après une forte augmentation de 2,1 % en 2014 et de 2,5 % en 2013.

Depuis 3 ans, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur a augmenté de 110 735, soit l'équivalent de 4 universités ! Parallèlement, entre 2012 et 2014, l'enseignement supérieur a perdu 688 équivalents temps plein. En 2015, les établissements accueillent 65 000 étudiants supplémentaires tandis que la

baisse du nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs se poursuit !

On ne peut que constater la dégradation croissante des conditions de travail des personnels, et la détérioration des conditions d'étude (amphis surchargés, formations retardées ou supprimées par manque d'enseignants, groupes de TD à plus de 40, capacités d'accueil limitées et tirage au sort...). Les restrictions budgétaires sont telles que la majorité des universités ne peuvent plus faire face aux dépenses.

Le SNESUP-FSU a demandé en urgence la mise en place d'une programmation pluriannuelle d'augmentation du budget et de créations d'emplois. Il s'agit aujourd'hui de mettre un terme aux politiques des gouvernements successifs qui, depuis une dizaine d'années, creusent des inégalités entre les universités à dimension humaine et des établissements fusionnés ou regroupés dans des COMUE(s), véritables mastodontes bureaucratiques bafouant la démocratie universitaire.

Le SNESUP-FSU a donc appelé à la mobilisation et s'est associé avec le collectif « science en marche » aux actions du 8 octobre pour une « Alter-fête » de la science en écho aux manifestations officielles. Il appelle aussi à une journée de grève et de manifestation le 16 de ce mois. Dans le même temps, jusqu'au 15, il invite à signer la pétition intersyndicale « l'emploi scientifique et l'enseignement supérieur, des objectifs prioritaires ». ♦

C. G.

Dictée : pas de solution simpliste

La maîtrise de l'orthographe ne saurait se réduire à de simples exercices quotidiens de dictée. C'est pourtant ce qu'a laissé entendre la Ministre dans un coup de communication dont se seraient bien passés les enseignants qui voient leur professionnalisme et leur liberté pédagogique remis en cause. À la demande du SNUipp-FSU, la ministre a donc dû apporter des clarifications sur les contenus des programmes qui ne se limitent pas à cette vision réductrice et caricaturale. Si elle souligne « son attachement à la liberté pédagogique des enseignants », il faudra surtout qu'elle s'engage à donner les moyens aux enseignants de mettre en œuvre ces programmes, notamment par de la formation continue.

EAP : pas de vrais pré-recrutements

Le ministère va substituer aux « Emplois-Avenir-Professeur » les « Étudiants-Apprenti-Professeur » (EAP). Un dispositif qui ne permettra pas de préparer efficacement aux concours de recrutement ni de démocratiser l'accès aux métiers d'enseignants puisque les étudiants qui entreront dans le dispositif perdront le bénéfice des bourses. De plus, la présence en établissement ne s'articule pas à la formation universitaire, ce qui ne permet pas de construire une formation professionnalisante. Un dispositif qui n'offre ni avenir ni apprentissage et ne constitue pas un vrai pré-recrutement, pourtant nécessaire.

Plus d'infos sur <http://observatoire-fde.fsu.fr>

La Cour des comptes épingle le lycée

La Cour des Comptes a publié ce mardi 29 septembre un rapport, où, sans surprise, elle fustige un lycée trop cher, inefficace et peu « efficace ». L'enquête, fondée sur un panel de 21 établissements, « peu représentatifs », de l'aveu même de son Président, augure bien mal du bilan à venir et d'éventuelles réformes.

Évaluation des élèves Des outils à revoir

Le ministère présente de nouveaux outils d'évaluation des élèves pour la rentrée 2016 en promettant une évaluation simplifiée et plus lisible pour les familles.

Bien que le projet ait connu des évolutions importantes, le dispositif ne répond pas au défi d'une évaluation juste et exigeante au service de la réussite des élèves.

En effet, force est d'imaginer que les enseignants devront consacrer beaucoup de temps pour une efficacité pédagogique difficile à anticiper. Il est aussi surprenant que le ministère présente ces outils alors que les programmes ne sont pas encore définitivement arrêtés.

De fait, la nature et le nombre des compétences qui devront être évaluées manquent sérieusement de visibilité.

Quant au projet de DNB, il ne prend pas en compte le travail fait dans chaque discipline. Les modalités proposées n'aideront pas non plus au dialogue avec les parents.

Et l'idée que ces nouveaux ou-

tils d'évaluation soient clairement lisibles pour toutes les familles et notamment celles les plus éloignées des codes de l'école, est discutable. La charge de travail supplémentaire pour l'utilisation de ces nouveaux outils pèsera d'autant plus que, la même année, les enseignants devront s'appropriier les nouveaux programmes, sans formation continue à la hauteur programmée à ce jour. Autant de réserves qui ont conduit la FSU et ses syndicats à demander qu'ils ne soient pas validés en l'état. ♦

Aline Becker



Le ministère présente ces outils alors que les programmes ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Nouveaux programmes Inégaux et parfois irréalistes

Si des améliorations sont à noter suite à la consultation des enseignants avec une présentation harmonisée ou des repères de progressivité notamment pour le cycle 3, les projets de programmes restent très insatisfaisants.

Pour le collège, des repères plus marqués sont nécessaires en particulier en 6^e pour assurer la continuité avec ce qui est enseigné dans les écoles. Pour l'heure, les textes sont trop longs, les attendus trop abondants, les pistes parfois irréalistes. Et pour le second degré, ils s'inscrivent dans la

droite ligne de la réforme du collège, vivement contestée. En sciences et technologie, le programme est pléthorique et difficile à mettre en œuvre concrètement. En langues vivantes, le contenu est bien trop copieux et met l'écrit trop en avant en primaire. Quant aux arts, le programme est irréaliste et incompréhensible dans certaines formulations. Le programme d'histoire est lui, trop franco-centré et très urbain.

Si en français le texte propose un équilibre pour progresser dans la maîtrise de la langue

en primaire, c'est un sentiment d'émiettement et de saupoudrage pour le collège, avec des objectifs dispersés et un temps imparti pour la discipline qui devra intégrer l'enseignement personnalisé et les EPI.

Enfin, L'EPS apparaît d'abord au service d'autres apprentissages comme l'éducation à la santé, les langues vivantes, la socialisation, reléguant l'approche par activités physiques et sportives. Pour la FSU et ses syndicats, il y donc nécessité à revoir la copie. ♦

A. B.

Réforme du collège

Les masques tombent !

Qui peut encore croire aujourd'hui aux vertus de la réforme « collège 2016 » ? La volonté gouvernementale de l'imposer de force en révèle le vrai visage, celui d'une réforme de la gouvernance des établissements qui avance masquée par des éléments de langage désormais usés jusqu'à la corde.

Accompagnement, égalité, autonomie et interdisciplinarité, mots que la communication ministérielle ne cesse de convoquer pour mieux les dévoyer ! Bien plus encore que la réforme Chatel du lycée dont elle s'inspire en partie,

elle vise à mettre en place une mécanique de l'accroissement des inégalités entre les élèves, les établissements et les personnels, de destruction progressive de la structuration disciplinaire du collège, de développement des hiérarchies intermédiaires et d'augmentation de la charge de travail. Cela ne trompe plus personne et même le ministère a renoncé à convaincre les personnels pour choisir de remplacer la formation par de l'injonction, voire de l'intimidation. En effet, il se met en

place dans toutes les académies des « plans de formation » pilotés par les chefs d'établissement et l'Inspection, devenus pour cette occasion VRP de la réforme. Formateurs et professeurs « relais », que l'institution peine d'ailleurs à trouver, doivent ainsi participer à cette opération de formatage qui vise à imposer les « bonnes pratiques ». « Collège 2016 » se moque décidément bien des enseignants et de leur liberté pédagogique ! ♦

Claire Guéville

ÉSPE : rentrée sous tension

Particulièrement difficile, la rentrée dans les ESPE ressemble cette année encore à un parcours du combattant. Les affectations d'enseignants et CPE stagiaires ont été problématiques particulièrement quand elles ne tiennent pas compte des lieux ou des contenus des formations. Les stagiaires sont davantage considérés comme des « moyens d'enseignement », la formation passant au second plan. À cette incohérence s'ajoute la désorganisation des formations elles-mêmes qui peinent à prendre en compte la diversité de parcours dont sont issus les stagiaires. Les problèmes de locaux et d'emplois du temps couronnent le tout et le nombre très insuffisant d'enseignants-chercheurs et formateurs vient rappeler l'urgence d'abonder les moyens nécessaires au fonctionnement des ESPE.



10 octobre

Mobilisation contre « collège 2016 » !

Après trois journées de grève nationale et les multiples actions engagées par les personnels dans les établissements, une manifestation unitaire et nationale a eu lieu à Paris le samedi 10 octobre pour exiger l'abrogation du décret de la réforme du collège. Les parents d'élèves, notamment des fédérations départementales de la FCPE, et de très nombreuses associations de spécialistes ont rejoint l'appel intersyndical à la manifestation.

C'était l'occasion de dénoncer le refus du gouvernement

d'entendre le rejet massif de la réforme et de rappeler la demande syndicale, à ce jour sans réponse, d'être reçu par la Ministre.

Il s'agit maintenant d'obtenir la réouverture de discussions sur d'autres bases. La protestation passe déjà par le refus de voir se mettre en place des expérimentations qui anticiperaient la réforme et de participer à toute réunion ou formation de préparation à sa mise en œuvre, en particulier celles prévues pendant

les vacances de la Toussaint et en dehors du temps de service. Plus généralement, la résistance à toutes les injonctions administratives de ce type s'organise dans les académies.

La mobilisation nationale relayée localement par de multiples actions qui rassemblent donc bien au-delà de la profession, pose la question plus large d'un projet ambitieux pour l'école.

Doit-on se satisfaire d'une école soumise à la logique des

recommandations de l'OCDE peu soucieuse des dimensions culturelles des apprentissages ? D'une école qui obéit aux injonctions de la Cour des comptes dont l'obsession purement comptable ignore les notions de solidarité, de justice et d'émancipation ?

Le moment est venu de proposer d'autres choix et d'affirmer que le changement ne peut passer que par l'adhésion de ceux qui le mette en œuvre. ♦

C. G.

L'école inclusive sans exclusive



Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© MIRA/ALIA

« Le service public de l'éducation (...) veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ». Cette disposition introduite - sur amendement - dans la loi pour la refondation de l'école de la République va-t-elle modifier les conditions de scolarisation des plus de 300 000 jeunes en situation de handicap ?

En 2005, la loi pour « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » établissait le droit à la scolarisation de tout enfant ou adolescent handicapé, en priorité en milieu ordinaire, confirmant une évolution observée à partir des années 2000, sous l'impulsion des familles et de leurs associations notamment. Si le terme « d'inclusion » n'était alors pas employé, certains textes d'application l'ont introduit par la suite : « classes pour l'inclusion

scolaire » (CLIS), unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Pour autant, notre école n'est pas « inclusive » pour autant. Issu de la terminologie anglo-saxonne, l'inclusion se distingue de l'intégration, terme encore largement usité, et qui caractérise le fait de placer en milieu ordinaire un enfant qui est a priori « à l'extérieur », notamment en milieu spécialisé. Cette conception a longtemps été portée dans notre système scolaire, avec la loi de 1975 dite « en faveur » des personnes handicapées. Les actions mises en œuvre visent

...

alors à rendre l'élève « capable » de suivre en classe ordinaire ; en cas d'échec, des structures spécialisées (classes spéciales, établissements médico-sociaux) peuvent prendre en charge ceux qui ne franchissent pas la barre, les « inadaptés ».

L'inclusion procède d'une logique exactement inverse : c'est au milieu ordinaire, à l'école de s'adapter, de se transformer pour permettre à chacun d'y prendre place et d'y réussir.

Ce changement de conception radical interroge nécessairement les objectifs, les finalités et les pratiques de l'école. Il est consubstantiel d'un changement du regard porté par nos sociétés sur la différence et la vulnérabilité. Si elle scolarise aujourd'hui plus de 260 000 élèves en situation de handicap, la France a encore beaucoup de chemin à parcourir, comparé à d'autres pays européens (Italie, Finlande, Suède...). De trop nombreux enfants n'ont pas de solution éducative. Les établissements médico-sociaux, qui accueillent encore près de 70 000 jeunes sont appelés à développer leur coopération avec l'école ordinaire. Quant à cette dernière, sa mutation n'aura de chance de réussir que si un effort conséquent est réalisé en termes d'équipement, de développement des ressources, de formation et d'accompagnement des équipes.

L'école de plus en plus ac



260 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire.

Plus de 10 ans après son adoption, la loi du 11 février a-t-elle tenu ses promesses en matière de scolarisation ? Si les mécanismes qu'elle a institués sont bien en place, le bilan quantitatif et surtout qualitatif est à nuancer.

La loi de 2005 repose sur deux grands principes, l'accessibilité et la compensation. Tout enfant en âge d'être scolarisé doit donc bénéficier d'une inscription dans l'établissement scolaire de secteur, qu'on

appelle "établissement scolaire de référence", de l'accès au savoir grâce aux adaptations pédagogiques individuelles ou collectives, de l'accès à l'ensemble des locaux et des matériels nécessaires pour leur scolarisation, et de la mise aux normes des bâtiments scolaires et des équipements culturels et sportifs. Par ailleurs, un « projet personnalisé de scolarisation » (PPS) peut prévoir une compensation, notamment avec

Un parcours sur mesure

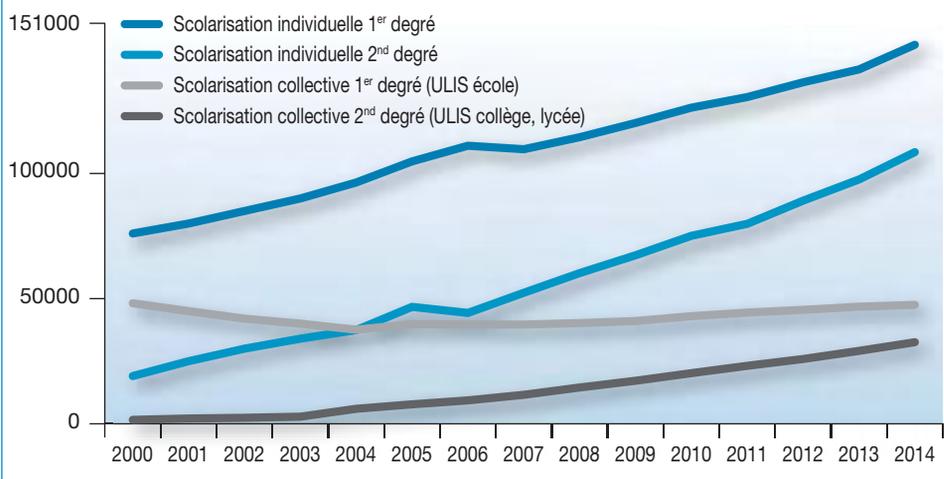
Lorsque des dispositions particulières apparaissent nécessaires pour la scolarisation d'un élève, avec l'accord des parents, une équipe éducative est réunie. À l'aide du GEVSCO, elle évalue les capacités et les difficultés de l'enfant. Le dossier est transmis par l'enseignant référent à la MDPH, où une équipe pluridisciplinaire élabore un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Celui-ci comprend désormais des décisions d'orientation (milieu ordinaire ou spécialisé), d'accompagnement (AVS...) et des préconisations. Une fois validé par la Commission des droits et de l'autonomie (CDAPH), il est transmis à la famille et à l'établissement, qui doit le mettre en œuvre

l'accompagnement en milieu scolaire par un auxiliaire de vie scolaire ou la prise en charge de l'enfant par les professionnels des établissements médico-sociaux.

À la rentrée scolaire 2014, 260 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire. En 8 ans, ce nombre d'élèves a doublé et il continue d'augmenter chaque année de plus de 10 %. Cette progression masque néanmoins des réalités fort différentes.

Ainsi, la plus forte progression dans la scolarisation de ces élèves a été observée... avant la loi du 11 février 2005, qui est venue conforter un mouvement qui avait été anticipé par les familles, mais aussi par l'école et ses enseignants, mais qui a aussi considérablement élargi le champ du handicap, intégrant notamment les troubles psychiques, l'autisme et les troubles des apprentissages. De là à dire que l'augmentation récente ne serait due qu'à une meilleure prise en compte de situations qui existaient déjà dans les classes ordi-

Élèves en situation de handicap en milieu ordinaire



La scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap est en constante progression depuis les années 2000, bien avant la loi de 2005.

naires, il y a un pas que le Sénateur Paul Blanc, l'un des rédacteurs de la loi et auteur de plusieurs rapports sur sa mise en œuvre, signalait déjà en 2011.

Un handicap marqué socialement

Plus récemment, les premiers résultats d'une étude de « cohorte » que la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a mis en place sur les enfants nés en 2001 et en 2005 ont mis en évidence que le handicap était marqué socialement. Ainsi, les familles défavorisées sont surreprésentées, surtout pour les troubles intellectuels ou psychiques (soit les 3/4 des situations de handicap à l'école). À l'inverse, les familles des enfants présentant un trouble du langage ou de la parole, ou un trouble physique, appartiennent moins à un milieu défavorisé. Autant de préoccupations qui ont conduit à repenser, en cette rentrée scolaire, l'évaluation des besoins avec la généralisation d'un outil unique (le guide d'évaluation en milieu scolaire - GEVASCO), et le processus d'élaboration du parcours personnalisé de scolarisation (PPS), qui incombe clairement à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et ne doit plus reposer sur les équipes pédagogiques.

Sans oublier que, selon les estimations, entre 5 000 et 20 000 jeunes demeurent encore sans solution de

prise en charge scolaire, dont de nombreux enfants autistes.

La troisième conférence nationale du handicap, le 11 décembre dernier, s'est conclue sur l'engagement « d'ouvrir l'école aux enfants et (d') engager la désinstitutionnalisation ». Vaste programme... ♠

De la séparation à l'inclusion

La loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 promeut une école inclusive. Mais cette conception de l'école ne s'est pas imposée de fait. Il a fallu rompre progressivement avec une culture de la séparation pour construire un nouveau paradigme. En 1907, Binet et Simon établissent une échelle métrique pour repérer au sein de l'école, les enfants anormaux. Ils prônent alors une scolarisation spéciale. Elle se concrétisera en 1909 par la création des classes de perfectionnements pour les « arriérés scolarisables » de 6 à 13 ans. La classification des enfants en catégories d'inadaptation va se développer et durer jusque dans les années 1970, avec parallèlement des réponses institutionnelles spécifiques allant de l'asile à l'internat en passant par les classes spéciales. La loi d'orientation de 1975 rend quant à elle l'éducation obligatoire pour les enfants et adolescents handicapés, mais pas la scolarisation. La décennie qui suit voit apparaître la rééducation par une pédagogie adaptée avec la création des classes d'adaptation et des GAPP. Avec la loi de 1989, qui place l'enfant au cœur du système éducatif, de nouveaux dispositifs ou de nouvelles structures tels que les RASED, les CLIS, les UPI voient progressivement le jour. Mais l'obligation de scolariser le plus souvent possible l'élève en milieu ordinaire et au plus près de son domicile ne sera affirmée qu'avec la loi du 11 février 2005 relative aux personnes handicapées.

Les autres modes de scolarisation

Si l'inclusion s'est progressivement développée depuis 10 ans, pour certains élèves, d'autres modes de scolarisation sont possibles et nécessaires. Ainsi, ils peuvent d'abord être scolarisés en milieu ordinaire au sein d'un dispositif spécifique appelé ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) du primaire au lycée.

Les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), qui relèvent de l'adaptation scolaire, ne renvoient pas à proprement parler au handicap puisqu'elles concernent des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage graves et durables mais, dans les faits, elles accueillent près de 20 % de jeunes relevant du handicap.

Les élèves, pour lesquels la scolarisation en milieu ordinaire n'est pas adaptée, seront scolarisés dans un établissement ou service médico-social (ESMS) au sein d'une unité d'enseignement (UE) : outre des enseignants affectés par l'Éducation nationale, le personnel est constitué généralement d'une équipe d'éducateurs et d'un pôle médical, qui permettent un accueil personnalisé. On distingue les instituts médico-éducatifs (IME) qui prennent en charge des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle et les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) accueillent des enfants et adolescents ayant des troubles du comportement. D'autres établissements sont spécialisés dans des troubles spécifiques (visuels, auditifs, moteurs...). Enfin, certains enfants ou adolescents nécessitent des soins qui leur imposent d'être accueillis à la journée au sein d'une structure hospitalière (hôpital de jour par exemple). Depuis 2004, la scolarisation en « temps partagé » entre établissement et milieu ordinaire des élèves des ESMS a augmenté de près de 15 %. Par ailleurs, les expérimentations d'Unités d'enseignements « externalisées », implantées dans un établissement scolaire ordinaire se développent. Des modalités qui ont vocation à être généralisées selon le principe de la « désinstitutionnalisation » dans laquelle l'Europe s'est inscrite officiellement depuis 2010.

Les pratiques en question



Une école plus inclusive implique nécessairement une mutation profonde des pratiques pédagogiques et des dispositifs d'accompagnement.

D'abord utilisés dans le domaine du handicap, les termes d'inclusion et d'école inclusive s'appliquent en fait aujourd'hui à tous les élèves qui ont des besoins particuliers en matière éducative.

La notion d'inclusion scolaire a été introduite dans la loi de refondation de l'école et concerne les élèves qui ont des difficultés scolaires ou des troubles spécifiques, qui sont allophones (leur langue maternelle n'est pas le français) ou encore les enfants du voyage. Les besoins de ces élèves n'appellent pas forcément les mêmes réponses. Cependant, on s'aperçoit souvent que des adaptations mises en œuvre pour des enfants « dys » par exemple, conviennent à des élèves en difficulté scolaire, ou sujets à d'autres formes de troubles.

En tout état de cause, le fait de se poser la question d'aller vers une école plus inclusive répond à une exigence de droit et de justice sociale. Cela implique nécessaire-

ment une mutation profonde des pratiques pédagogiques et des dispositifs d'accompagnement. Mais cela suppose déjà que l'on définisse précisément les finalités de cette école à construire, sans en ignorer les limites objectives, et de se mettre d'accord sur les moyens que l'on décide d'y consacrer pour que les résultats soient à la hauteur de l'ambition affichée.

Pour la FSU, une école inclusive doit absolument s'entendre comme une école qui vise à scolariser tous les élèves pour en assurer la réussite. La Nation ne peut donc se contenter de se fixer des objectifs en termes d'accueil des élèves en situation de handicap : elle doit aussi prévoir l'organisation de leur prise en charge effective sous des formes diverses, adaptées aux besoins de chacun. Leur poursuite d'étude au-delà du collège et du lycée ne doit pas être oubliée, et ce, quel que soit leur parcours, en développant des voies de forma-

1,5 milliard d'euros

260 000 jeunes en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée scolaire 2014. Le ministère de l'éducation nationale leur a consacré 1,5 Md €. Ces mesures visent à offrir des parcours de formation plus inclusifs, à renforcer la professionnalisation des différents intervenants, à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap et à mobiliser le numérique au service des besoins éducatifs particuliers.

tion qualifiante et diplômante, quitte à concevoir des modalités individualisées en combinant les sessions en présentiel et celles à distance.

Dans tous les cas, la MDPH est le maître d'œuvre pour prendre les décisions, y compris de nature pédagogique qui s'imposent en fonction de la situation spécifique de chaque jeune : évaluation de ses besoins, élaboration de son PPS, détermination des accompagnements nécessaires...

Si la scolarisation en milieu ordinaire est un droit, il convient de développer les moyens qui permettent à l'élève ou à l'étudiant de surmonter les difficultés d'apprentissage qu'ils rencontrent : dispositifs spécifiques dans les écoles et établissements scolaires, unités d'enseignement au sein des ESMS ou délocalisées dans les établissements scolaires... C'est aussi la nécessaire formation initiale et continue des enseignants (pour leur permettre d'adapter leurs pratiques pédagogiques), la réduction des effectifs des classes (pour accueillir dans de bonnes conditions un ou plusieurs élèves en situation de handicap), le recrutement, le statut, les missions et la formation des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), l'augmentation du nombre de médecins scolaires. Le recrutement d'enseignants spécialisés, éventuellement itinérants, doit par ailleurs être revu à la hausse pour couvrir tous les besoins. ♦

En Italie, miser sur la complémentarité

Parmi nos voisins européens, l'Italie fait figure de pionnière pour avoir initié il y a longtemps déjà une politique d'inclusion scolaire. Dès 1971, la loi affirme le principe d'intégration dans les classes et celle de 1977 va plus loin en mettant fin aux classes différenciées et aux écoles spéciales afin de promouvoir la socialisation en milieu scolaire ordinaire. L'Italie marque ainsi sa volonté d'aller d'une école pour tous à une école adaptée à chaque individu. Pour y parvenir des mesures ont été prises : la création des services socio-psychopédagogiques ; l'intégration des élèves handicapés de la maternelle jusqu'au collège ; la présence en classe d'enseignants de soutien spécialisés. Une nouvelle approche éducative est également valorisée pour offrir aux élèves ayant des besoins particuliers une démarche pédagogique plus appropriée qui passe par la nécessité du travail de groupe et le droit à un enseignement individualisé. Une des particularités de cette démarche inclusive est qu'elle s'appuie sur la détermination d'un « profil dynamico-fonctionnel ». Il indique les caractéristiques physiques, psychiques, sociales et affectives de l'élève, et fait ressortir autant les difficultés d'activité que les possibilités de compensation, les capacités qui doivent être développées. À l'inverse d'une approche fataliste qui ne verrait que la seule déficience du handicap, il s'agit de s'appuyer sur le principe d'éducabilité. C'est donc sur la base du diagnostic établi par les opérateurs des services sanitaires locaux qu'enseignants des classes, enseignants de soutien, personnels des unités sanitaires et familles collaborent



Dès 1971, la loi affirme le principe d'intégration dans les classes et celle de 1977 va plus loin en mettant fin aux classes différenciées et aux écoles spéciales afin de promouvoir la socialisation en milieu scolaire ordinaire.

pour définir un plan d'éducation individualisé (PEI). Cette démarche collaborative se retrouve dans la classe où un enseignant de soutien intervient auprès de un à quatre élèves selon la nature des difficultés afin de programmer les activités de ces élèves et de définir avec l'enseignant de la classe les modalités d'intervention. Les effectifs des classes sont limités à 20 élèves et l'Italie mise aussi sur une formation initiale et continue des enseignants avec une formation spécialisée pour les enseignants de soutien au niveau master, alternant formation universitaire et pédagogique. Mais les récentes coupes budgétaires remettent en cause ce dispositif avec une formation continue de tous les enseignants qui se restreint et de nombreuses suppressions de postes d'enseignants de soutien. ♦

Saint-Priest : heureux qui comme l'Ulis...



La salle ULIS du collège Gérard Philippe où a été réalisée la plupart des photos de ce dossier.

Au collège Gérard Philippe, la création de l'ULIS a fait prendre conscience que les adaptations pédagogiques mises en place pour les élèves en situation de handicap profitaient à tous.

L'ULIS du Collège Gérard Philippe, à Saint Priest, près de Lyon, a été créée en 2012 et accueille des 14 élèves de 12 à 16 ans, présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC).

L'équipe de direction de l'établissement a répondu favorablement à la demande de l'Inspection académique, car « il était important de compléter l'offre des dispositifs de scolarisation sur le territoire ». Les élèves, orientés par la MDPH sont inscrits dans le collège mais leur emploi du temps se partage entre des temps « d'inclusion » au sein d'une classe ordinaire dite « de référence » et des moments de « regroupement » dans la salle dédiée à l'ULIS. Ainsi, lorsqu'ils arrivent dans cette dernière, Waël, Mohamed, Benjamin et Sofia, sous la houlette de Marion Fayolle, l'enseignante spécialisée, collent leur étiquette sur un tableau, ce qui leur permet de se repérer entre les différents lieux de scolarisation. « C'est une grosse organisation pour moi aussi », explique Marion, qui dispose de deux heures de coordina-

tion pour organiser les plannings, rencontrer les enseignants et gérer les concertations avec les différents partenaires...

Sont-ils pour autant élèves à part entière de l'établissement? Sofia, qui est en 5^e, l'exprime à sa manière: « le fait d'être en ULIS, ça empêche un peu de connaître bien les camarades de la classe de référence, mais ça aide bien pour les devoirs ».

Pour Marion, l'inclusion, « Ce n'est pas faire acte de présence en classe ordinaire, il faut que cela ait un sens et doit être préparé très en amont ». Pour cela, elle rencontre les enseignants concernés, explique

aux autres élèves la présence intermittente de l'élève de l'ULIS, le rôle de l'AVS...

Les aménagements pédagogiques sont pris en charge par l'enseignant, ils sont parfois mis en œuvre par l'AVS « mais il faut veiller à ce que tout ne repose pas sur ce dernier, car c'est d'abord à l'enseignant de la classe d'élaborer les adaptations nécessaires ». Pour les aider, Marion a organisé des réunions de travail avec eux, et note que « petit à petit, ils prennent conscience que ce qui est mis en place pour un élève particulier profite aux autres, et notamment ceux qui sont en difficulté ». Ce que confirme Marlène, enseignante de SVT: « je me suis rendue compte que je pouvais aménager les activités avec parfois des solutions toutes simples, à destination de toute la classe et avec différents niveaux d'aide. L'accueil des élèves ULIS dans mes classes a finalement renforcé une réflexion et un travail qui a pour but de rendre mes cours le plus accessibles possible ».

Des relations de confiance se sont ainsi progressivement établies, chacun reconnaissant l'expertise que l'autre peut apporter. « l'inclusion, c'est aussi la mienne au sein du collège! » nous confie Marion.

Le mot de la fin revient à Mohamed (4^e), qui résume: « Parfois, l'ULIS ça m'aide car lorsque l'AVS vient en classe de référence, elle travaille aussi avec les autres élèves, et donc ça m'aide à être mieux avec les autres ». ♦

AESH: qui sont-ils ?

Le décret du 27 juin 2014 avait pour objectif d'offrir aux assistants d'éducation exerçant des missions d'auxiliaires de vie scolaire (AVS), de véritables perspectives professionnelles. Le « statut » AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) ouvre donc droit au contrat à durée indéterminée et à une formation qui visent à pérenniser un métier devenu essentiel. Ces emplois demeurent pourtant mal rémunérés (700 euros en moyenne), et à temps partiel souvent contraint. Il est urgent d'en revaloriser les salaires et d'inclure dans le temps de travail préparations et réunions de concertation au sein des équipes éducatives. Surtout, leur nombre reste très insuffisant (28 000) et il est encore fait appel à plus de 41 000 contrats uniques d'insertion (CUI) réservés normalement aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Serge Thomazet : « Avant tout un projet pour l'école »

Enseignant chercheur ESPE/Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

Depuis la loi de refondation de l'école, le système éducatif « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants » : est-ce un pas vers l'école inclusive ?

C'est un pas important, la question de l'inclusion et l'expression « école inclusive » entre dans une loi de l'éducation nationale et acte le fait qu'aucun enfant ne peut être privé de la possibilité d'accéder à l'école ordinaire. Cependant, le mot « inclusion » est ambigu, l'accès à l'école ordinaire et aux classes ordinaires ne suffit pas, encore faut-il que ces enfants, puissent bénéficier, comme tous les autres, d'un enseignement correspondant à leurs besoins. Construire l'école inclusive, c'est bien plus qu'« inclure » les élèves handicapés à l'école ordinaire.

Notre pays a-t-il pris du retard dans ce domaine ?

Oui et non, il est difficile de comparer des systèmes éducatifs qui n'ont pas la même histoire. Évidemment, en Italie ou au Québec, tous les élèves sont scolarisés dans les établissements ordinaires depuis plus de 30 ans. Pendant ces 30 ans, la France a accumulé un grand nombre de structures spécialisées, d'établissements spécialisés, de classes spéciales, de services d'accompagnement. Pour voir les choses en positif, on peut maintenant considérer que l'ensemble de ces ressources, reconfigurées en dispositifs au service de l'école ordinaire, peut nous permettre d'offrir une scolarité adaptée à tous les élèves.

Les enseignants ne semblent pas être préparés à cette évolution ?

En effet, l'école inclusive s'impose dans l'école sans que des formations suffisantes aient été mises en place. En premier lieu, il faut affir-

mer que la mission des enseignants est d'enseigner et c'est ce que l'on attend d'eux dans une école inclusive ! Ensuite, je dis souvent qu'une classe seule ne peut être inclusive si l'école ne l'est pas. En d'autres termes, il faut donner aux équipes pédagogiques, en partenariat avec les professionnels de l'accompagnement, les moyens de construire ensemble et pour leur établissement, une réponse adaptée aux besoins de tous les élèves. Il reste qu'une adaptation des pratiques est nécessaire, pour les élèves avec handicap, mais bien au-delà, pour tous les enfants qui se retrouvent en difficulté dans l'école d'aujourd'hui

Inclure tous les élèves, quelle que soit leur situation de handicap, est-ce vraiment possible ?

L'école inclusive, c'est avant tout un projet pour l'école, qui nous amène à penser chaque établissement scolaire comme le lieu de scolarisation de tous les élèves. Partant de ce principe, oui, tous les enfants peuvent aller à l'école ordinaire... charge à l'école de mettre en place une réponse adaptée à chacun ! Évidemment, certains enfants, notamment ceux avec un handicap lourd, ont des besoins qui nécessitent bien plus que de l'enseignement, même spécialisé. Ils ont besoin d'éducation spécialisée, de soins. Les enseignants seuls ne feront pas l'école inclusive, l'engagement du secteur médico-social dont les professionnels ont des compétences complémentaires aux professionnels de l'école est déterminant, de même que la coopération avec les familles.

Il y a de multiples acteurs autour des jeunes en situation de handicap. Comment les faire travailler ensemble ?

Ce n'est pas simple, mais c'est une



« Construire l'école inclusive, c'est bien plus qu'inclure les élèves handicapés à l'école ordinaire. »

nécessité ! Beaucoup de métiers se sont construits en opposition les uns par rapport aux autres (enseignants, éducateurs spécialisés, orthophonistes...). Des formations conjointes, comme celle que nous avons mise en place à l'Université Blaise Pascal¹, s'avèrent utiles, elles permettent aux professionnels de partager un même vocabulaire, de construire un même projet pour l'enfant et de penser le travail conjoint. ♦

1. Master « scolarisation et besoins éducatifs particuliers » > www.espe-auvergne.fr/?article6

Migrants

Les frontières de la solidarité

Il aura fallu le choc provoqué par la photo d'Aylan pour que les gouvernements européens prennent conscience de leur responsabilité devant les populations qui par milliers meurent en Méditerranée ou sur les routes, fuyant les guerres, le despotisme, la misère, la barbarie mais aussi devant celles et ceux qui meurent dans leur pays sous les bombes et la dictature. Face à l'ampleur de cette crise humanitaire, l'Union Européenne a surtout montré son incapacité à apporter des solutions cohérentes et à relever le défi d'une Europe solidaire, porteuse des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Certains le disent, c'est un des plus grands défis actuels de la construction européenne qui se joue. Et la capacité de l'Union européenne à mettre en place une politique commune de l'asile est au cœur du débat.

La commission européenne a eu bien du mal à faire accepter des principes communs. Et si une politique de quotas a fini par être acceptée malgré l'opposition ferme de quelques pays de l'Est, elle ne

suffira pas à endiguer le fléau du trafic humain organisé par les passeurs ou à mettre un terme à la mort au bout du voyage.

Des mois de discussion

La commission européenne avait présenté en avril dernier, avant que la situation ne dégénère durant l'été, un plan d'action qui devait à la fois permettre un meilleur contrôle des frontières en renforçant les moyens de Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne et mieux garantir les droits des migrants, la priorité étant d'assurer la protection des réfugiés. Mais il aura fallu des mois de discussions pour que les États se mettent d'accord sur seulement deux mesures d'urgence.

La première consiste en la réinstallation, c'est-à-dire le transfert de personnes, réfugiées au Moyen Orient et en Afrique, vers un pays volontaire de l'Union européenne. La seconde est une répartition



des demandeurs d'asile entre les états membres sous forme de quotas temporaires et obligatoires. Il faut dire que dans un contexte de crise économique qui fait craindre le déclassement social, la priorité nationale a pris le pas, tout comme l'orientation sécuritaire renforcée par le traumatisme des attentats.

Un régime d'asile inabouti

La question des réfugiés est ainsi devenue davantage un

sujet de politique d'immigration plutôt que de protection des droits humains.

Pourtant, depuis près de 20 ans, les tentatives d'harmonisation du droit d'asile en Europe se sont multipliées. Si le Traité de Rome a délimité en son sein un espace de libre circulation (le fameux Espace Schengen) et instauré la première coopération en matière d'asile, le véritable tournant a lieu en 1997 avec le traité d'Amsterdam qui portait l'engagement des États membres à « travailler ensemble la mise en place d'un régime d'asile européen commun, fondé sur l'application intégrale de la convention de Genève. » Ce projet ambitieux fut vite rattrapé par la politique sécuritaire après les attentats de New York en septembre 2001. Entre 2003 et 2005, seules trois directives portant sur les conditions d'accueil, le statut des réfugiés et la protection subsidiaires furent timidement acceptés, laissant une

En France, la loi du 29 juillet 2015

« Il faut réformer un système d'asile à bout de souffle » déclarait Manuel Valls en 2013 au Monde, commentant la hausse des chiffres de demande d'asile (+70 % en 5 ans) dans le deuxième pays le plus sollicité d'Europe. C'est chose faite depuis le 29 juillet dernier, date de l'entrée en vigueur de la loi relative au droit d'asile qui a réduit les délais d'examen des demandes (en moyenne 9 mois contre deux ans auparavant), avec un enregistrement plus rapide des demandes, la présence d'un avocat-conseil lors des entretiens et une meilleure prise en compte des vulnérabilités. Une nécessité dans le contexte actuel et alors que le « rapport d'étape » de la Cour des Comptes estimait au printemps 2015 que la politique d'asile française est « la principale source d'arrivée d'immigrants clandestins ».





Les migrants de Calais, sans statut, sans travail, sans espoir.

marge de manœuvre importante aux États. Et malgré l'élaboration d'outils comme Eurodac qui crée une base de données européenne des empreintes des demandeurs d'asile, l'instauration d'une procédure commune d'asile et d'un statut uniforme n'ont jamais abouti.

Quant à l'adhésion à la convention de Genève, l'Union européenne y a renoncé. Les dernières négociations n'ont pas permis beaucoup plus d'avancées. Le Conseil européen s'est limité à des orientations stratégiques et seul le fameux règlement Dublin III permet à un État de l'espace Schengen de renvoyer les migrants dans le pays entrant afin de prendre en charge la demande d'asile. Mais il a très vite montré ses limites et l'Allemagne y a renoncé. Les États n'ont pas non plus été en capacité de définir une liste de pays sûrs. Dans le

même temps, Ils ont renforcé les mesures sécuritaires avec le maintien des pratiques de rétentions y compris pour les demandeurs d'asile ou avec l'obligation d'obtention d'un visa qui s'étend à plus d'une centaine de nationalités en dehors de l'Union européenne.

Obtenir un visa

La plupart des migrants qui fuient leur pays n'ont pas la possibilité d'obtenir ce visa et entrent ainsi en Europe de façon irrégulière.

Mais une fois en Europe, la possibilité d'obtenir le statut de réfugié varie fortement d'un pays à l'autre. Selon les chiffres d'Eurostat, si en 2014 la protection internationale est accordée à 44 % dans l'Union européenne, elle peut varier de 95 % en Bulgarie à 9 % en Hongrie ou s'élever à 22 % pour la France. Mais tous les pays n'enregistrent pas le même nombre de demandes. Quand la Hongrie enregistre 43 000 demandes

Jean Gadrey : « Dans l'intérêt des peuples concernés »



Jean Gadrey, professeur émérite d'économie à l'université Lille I, spécialiste des services et des indicateurs de richesse, membre du conseil scientifique d'Attac France.

Migrants et réfugiés, pourquoi les oppose-t-on ?

On a de plus en plus tort de les opposer. Certes il existe un statut des réfugiés en France comme dans la Convention de Genève de 1951, certes il existe une minorité de migrants volontaires, mais ceux qu'on appelle « migrants économiques » sont presque tous des migrants de la survie et du désespoir, tout comme ceux qui fuient des conflits meurtriers. Bien souvent, les causes de ces conflits et des migrations de la misère sont semblables et les pays riches n'y sont pas pour rien. Depuis 20 ans, les conflits de la République populaire du Congo ont fait des millions de morts et de déplacés, dont presque personne ne parle. Est-ce un hasard si ce pays abonde en richesses naturelles jugées vitales pour les économies occidentales et leurs multinationales ?

Les États peuvent-ils vraiment maîtriser les migrations ?

Oui et non. Oui, à courte vue, on peut ériger des murs de la honte, réprimer, surveiller les frontières, renvoyer au pays, laisser des milliers de personnes périr en mer, pendant qu'on laisse les capitaux circuler librement et faire des dégâts économiques et humains. Mais le désespoir est plus fort que les barbelés et les drones, et les coûts d'une « maîtrise » répressive et inhumaine sont en train de dépasser ceux d'une maîtrise intégratrice.

L'ouverture des frontières peut-elle alors être une solution ?

Oui, car l'Union européenne compte 508 millions d'habitants. Et même si 5 millions de personnes devaient la rejoindre dans les années à venir - ce que personne ne peut souhaiter, car l'immense majorité des migrants n'a aucune « envie » de s'expatrier - cet accroissement de 1 % serait infime. À titre de comparaison, la population française a augmenté d'environ 4 millions au cours des dix dernières années, soit plus de 6 %. Mais à long terme, ce sont d'autres politiques en direction des pays et des gouvernements du Sud qu'il faudrait imposer. Non pas pour éviter une « invasion » totalement mythique, mais dans l'intérêt des peuples concernés.

d'asile, l'Allemagne en reçoit plus de 200 000. Une situation qui montre bien les déséquilibres importants dans le traitement du droit d'asile au sein de l'union.

Le principe de solidarité, dans un espace européen aux territoires très hétérogènes, ne pourra donc voir le jour qu'avec l'adoption de règles communes ainsi qu'avec une solidarité financière et une réelle coopération pratique. Si

certaines pistes sont avancées comme l'ouverture des frontières pour mettre fin au trafic des passeurs et reconnaître le droit humain à la libre circulation ou encore la délivrance de visa humanitaire plutôt que l'installation de centres de tri, c'est par une politique européenne que la question de l'asile doit être traitée et qui demandera à terme une révision des traités européens. ♠

Aline Becker

Londres : le poids des sponsors

Le 10 août dernier, le personnel de la National Gallery, qui domine Trafalgar Square à Londres, s'était mis en grève contre la privatisation et la présence de plus en plus prégnante des sponsors privés dans la gestion du célèbre musée londonien.

La direction veut transférer 300 agents (soit la moitié du personnel) à l'entreprise privée Securitas. L'inquiétude du personnel se double d'une question d'identité.

Les agents ont en effet compétence pour répondre aux questions des visiteurs, et ce en plusieurs langues. Rien à voir avec la culture des vigiles de la société suédoise Securitas. Après 100 jours de grève et donc de fermeture de certaines salles pour une institution qui accueille gratuitement plus de six millions de visiteurs par an, le syndicat des services publics et commerciaux a décidé l'arrêt du mouvement, sans obtenir la dénonciation du contrat mais en imposant le respect des normes en vigueur.

Le personnel dénonce également la baisse importante des subventions publiques décidées par le gouvernement conservateur de David Cameron.

Or celles-ci représentent les deux tiers du budget du musée.

Les artistes londoniens ne sont pas en reste. 250 d'entre eux ont manifesté le 13 septembre dernier contre le renouvellement du financement de la Tate Modern, National Portrait Gallery, la Royal Opera House et le British Museum par British Petroleum. Ce financement, qui doit s'achever en 2016, n'est pas du goût d'artistes qui, à l'instar de Danny Chiver, explique que pour BP, « ce n'est pas de la philanthropie (...) c'est de la stratégie marketing ».



Rêves urbains

En résidence à la Cité de l'architecture & du patrimoine, l'ethnologue Emmanuelle Lallement vient y converser le 22 octobre devant le public autour de l'idée de fantasmagories urbaines, de la façon dont l'architecture permet aux rêves de prendre forme, avec les auteurs de trois ouvrages récents, Marc Berdet (Fantasmagorie du capital), Olivier Aïm (Persistances Benjaminniennes) et Xavier Boissel (Paris est un leurre). La véritable histoire du faux Paris). Entrée libre.



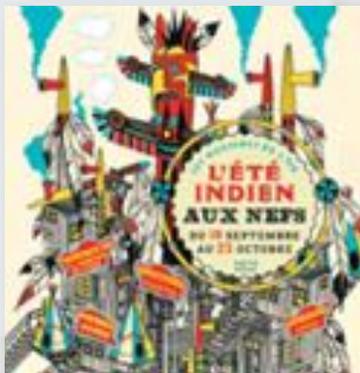
Oser la photographie

La première collection publique de photographies dans un musée des Beaux-Arts en France est née à Arles en avril 1965. Initiée par le conservateur Jean-Maurice Rouquette et le photographe Lucien Clergue, elle a ouvert la voie à la création de l'ENS de la photographie d'Arles et contribué à la reconnaissance artistique de ce qui est devenu le 8^e art. Le musée Réattu refait le parcours de 50 ans de cette collection d'avant-garde jusqu'au 3 janvier 2016.



L'été Indien aux Nefs 2015

Chaque automne à Nantes, les Machines de l'Île s'animent un peu plus que d'ordinaire : concerts, cirque, spectacles pour enfants et arts visuels. Cette année encore, l'édition est riche en découvertes du 18 septembre au 23 octobre : performances de cirque contemporain, concerts des soirées Montréal, les spectacles de la Fabrique On, une projection plein air suivie d'un concert de Hollie Cook, les chanteuses Elida Almeida et Nina Attal! www.lesmachinesdenantes.fr



Le festival de l'imaginaire

La Maison des cultures du monde a été inventée il y a 30 ans pour faire connaître en France des patrimoines culturels lointains. Le Festival de l'imaginaire est venu étoffer l'initiative, faisant venir des grands maîtres de la musique, de la danse, du théâtre et des performances rituelles. Dans leurs formes traditionnelles mais aussi contemporaines, lorsque les jeunes artistes ont su renouveler la tradition tout en préservant l'imaginaire d'un peuple et d'une société, sans calquer l'Occident. Un programme riche, qui s'étend du 9 octobre au 20 décembre, à Paris et dans quelques villes en France.



L'art multimédia à La Friche

Une foisonnante sélection d'œuvres de 33 artistes de la collection d'art multimédia du Musée National d'Art Moderne et Contemporain de Corée de Séoul est exposée jusqu'au 29 novembre à La Friche de la Belle de Mai à Marseille. En quatre volets chronologiques, *Future is now!* invite à découvrir ces créateurs, depuis les pionniers tel Nam June Paik, à qui le titre de l'exposition est emprunté, ou Soon Ki Kim, qui a introduit l'art média en Corée dans les années 70, jusqu'à la période actuelle caractérisée par les ressources de l'Internet et du numérique. À noter, toujours à La Friche, un week-end Arts et Cultures Numériques les 21 et 22 novembre.



Adieu Mankell

Il a juste eu le temps de finir son autobiographie, *Sables mouvants*, qui est déjà un des succès littéraires de cette rentrée. Puis il s'est éteint, le 5 octobre, à Göteborg, dans sa Suède natale. Écrivain prolifique, auteur de romans qui parlent de l'Afrique où il a longtemps résidé, Henning Mankell restera un des maîtres du roman policier, un roman social dont le héros, le commissaire Wallander dénoue les crimes, mais pas ses propres doutes sur une société qu'il ne comprend plus. Wallander est mort lui aussi. *Sables mouvants*, *Fragments d'une vie*. Édition du Seuil (357 P., 21,50 €).



Une loi pour la liberté de la création artistique

Suite aux attentats contre Charlie Hebdo, le gouvernement a pensé devoir légiférer pour réaffirmer la liberté de la création artistique et le rôle des pouvoirs publics dans le respect des programmations.

En France, au XXI^e siècle, faut-il une loi pour graver dans le marbre une évidence ? Apparemment oui. L'article 1 de la loi relative à la Liberté de création, l'architecture et le patrimoine proclame : « La création artistique est libre ». Les créateurs en font l'expérience tous les jours, l'idée même est largement répandue. Et pourtant...

Pourtant cette liberté a été, ces derniers temps, suffisamment remise en cause pour que le débat s'impose.

Quelques exemples de ces « pressions » portées sur les créateurs. Cet été, l'éditeur marseillais Pakito Bolino décide d'exposer deux artistes allemands, dont les peintures s'intéressent d'une manière érotico-burlesque à la sexualité des adolescents. Les menaces et les insultes pleuvent, notamment par les réseaux sociaux. Deuxième exemple, le visa d'exploitation du film Love est suspendu en août par le tribunal administratif de Paris sur la requête d'une association dont le responsable s'affirme « fervent défenseur des valeurs judéo-chrétiennes ». Le film sera interdit aux moins de 18 ans. Troisième exemple toujours aussi récent à Annonay où une conseillère municipale Front national s'en prend à un chorégraphe franco-algérien qui est programmé dans une chapelle désacralisée : « je mettrai tout en œuvre pour empêcher son installation ».

Liberté de programmation artistique

Sexualité, famille, religion : notre société laïque entretient encore de larges tabous sur ces questions. Et les artistes bien entendu les interrogent. Il n'y a donc pas pire forme de conformisme et de réaction que de vouloir figer la société, d'autant que celui qui veut figer fige toujours au point où il en est lui, pas à celui où en est une société en mouvement, toujours diverse et multiple.

Appel a donc été fait à la loi. En référence aux principes fondateurs de la république, particulièrement la fameuse loi de 1881,



L'éditeur Paquito Bolino, dont l'atelier de La Friche la Belle-de-Mai accueille des expositions (ici Mangaro en 2014) a été violemment pris à partie.

portant sur la liberté de la presse, qui précisait : « L'imprimerie et la librairie sont libres ». L'article 2 renforce ce principe essentiel de liberté en assurant que c'est là mission des services publics : « L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que leurs établissements publics, veillent au respect de la liberté de programmation artistique ».

La Cour européenne des droits de l'homme avait déjà arrêté un texte entré en vigueur en juin 2010, rappelant que « La liberté d'expression (...) vaut non seulement pour les informations ou idées

accueillies avec faveur, ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas possible d'être démocratique ».

« Demain, un metteur en scène va-t-il s'interdire d'aborder un sujet de peur que son spectacle ne soit pas programmé ? réagit Madeleine Louarn, présidente du Syndecac (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles). Il y a un risque d'autocensure. » Et une nécessité de vigilance citoyenne. ♦

Jacques Mucchielli

46 articles sur des sujets variés

À l'origine, le projet de loi était surtout destiné à traiter du patrimoine et de l'architecture. Les députés ont renchéri cet aspect, en faisant passer par exemple de 170 à 150 m² la surface de construction au-delà de laquelle le recours à un architecte est obligatoire. Mais les 46 articles de la loi abordent en fait un grand nombre de sujets qui va des contrats entre artistes et éditeurs à l'accès à l'offre culturelle, de la transparence des comptes dans le cinéma à la reconnaissance des artistes de cirque et marionnettiste comme artistes-interprètes, de la répartition des droits pour la musique en ligne aux établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Le Festival d'Automne sème la création dans les salles

Après l'été, le Festival d'Automne à Paris amène une belle bouffée d'ailleurs sur les scènes des théâtres parisiens. De toute l'Europe et de plus loin encore avec, en 2015, un gros plan sur la création coréenne.

Une dizaine de festivals en Europe contribuent à aider la jeune création mondiale, qui co-produisent les créations dans toutes les disciplines de l'art vivant. Le Festival d'Automne est de ceux-là. C'est la marque de fabrique de la manifestation fondée en 1972 par Michel Guy et qui, en 2015, fait toujours événement avec plus de soixante spectacles donnés jusqu'à la fin de l'année.

Le festival n'a pas de lieu propre, ses spectacles sont accueillis par une quarantaine de scènes, à Paris et dans l'Île de France. Ses deux programmatrices, Marie Collin pour la danse et le théâtre, Joséphine Markovits pour la musique, ont su convaincre

des partenaires aujourd'hui très nombreux d'introduire leurs propres choix dans leur programmation de salle. L'autre singularité est que, chaque année, de grands pôles architecturent le choix des spectacles. Cet automne, écho est donné à l'année France-Corée. Pour préserver l'ambition de la manifestation, il n'a pas été facile de faire des choix dans une création abondante, multiforme, dont les codes ne nous sont pas familiers.

La Corée, l'invité spécial

Le choix s'est porté sur quatre artistes coréennes, quatre femmes, de générations différentes, elles ont 84 ans, 66 ans, 53 ans et 51 ans. Imposant l'ajout d'une discipline inconnue en Europe, le rituel chamanique. Kim Kum-hwa et Ahn Sook-sun l'incarnent, apportant à une esthétique et une spiritualité traditionnelles une troublante modernité. La chorégraphe Eun-Me Ahn a



© YOUNG AND BEAUTIFUL

elle été découverte par Paris Quartier d'été en 2011. « Nous avons eu envie de développer l'écho qu'a eu sa création en la faisant revenir avec deux autres pièces qu'elle a écrites depuis, qui achèvent la trilogie de son travail sur les générations, les grands-mères, les teenagers et les hommes adultes », explique Marie Collin. Cette trilogie jubilatoire est

interprétée par des femmes de toutes les générations qui retracent sur scène les gestes quotidiens et les danses ancestrales que la chorégraphe a glanés en parcourant son pays. L'ensemble est montré pour la première fois dans les théâtres de Créteil et de Saint-Quentin en Yvelines et au Théâtre de la Ville. La quatrième artiste, la musicienne Unsuk Shin, donnera ses compositions à l'auditorium de la Maison de la radio et à la Philharmonie 2.

Portraits d'avant-gardes

Il est des artistes qui ont porté si loin les champs de la création qu'il faudra parfois beaucoup de temps pour pénétrer leur univers. Le Festival d'Automne s'est donné pour mission de les mieux faire connaître, trois cette année, présentant dans les salles plusieurs de leurs œuvres plutôt qu'une seule trop peu représentative.



© J. DELIQUET

Par sa personnalité controversée et ses compositions avant-gardistes, Luigi Nono a fait encore peu d'émules parmi les musiciens et ses œuvres, restées à ce jour très éloignées du public, retrouveront le chemin des salles.

Romeo Castellucci est aujourd'hui au sommet de sa créativité théâtrale, le festival a voulu mettre en lumière la force de son talent, et contribuer à élargir son public en montrant non pas une pièce mais trois dans de grands théâtres et dans quelques villes en France puisque son *Orestie* partira en tournée en France.

Le troisième hommage sera un portrait découverte. En effet, la sud-coréenne Unsuk Shin, dont l'Ensemble intercontemporain joue régulièrement les

compositions, interprétera elle-même, à plusieurs reprises, ses œuvres devant les festivaliers. Un concert-rencontre devrait permettre de mieux cerner son œuvre subtile et son entreprise de transmission à la jeune génération.

Pas de festival sans créations

Si les créations sont très nombreuses au Festival d'Automne, les conditions économiques font que chaque projet est désormais co-produit, avec les théâtres et les festivals d'autres pays. Dès lors, les créations émergent dans plusieurs lieux. Certaines font leur première à Paris, comme *Catherine et Christian* de Julie Deliquet (Collectif Vitro), au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis.



La chorégraphe coréenne Eun Me Ahn est l'une des invitées du Festival d'Automne à Paris 2015. « Dancing Teen Teen » est l'un des pièces de sa trilogie sur les générations, présentée pour la première fois en France.

Le festival a sa propre création, *Paroles d'acteurs*, un atelier inventé il y a dix ans avec l'ADAMI. Mené cette année par Jean-François Sivadier, le résultat des quatre semaines de travail à l'Atelier de Paris avec dix jeunes comédiens sélectionnés est présenté cinq fois au public. « Nous essayons d'inviter des "maîtres" qui viennent, chaque année, de territoires très différents. Valérie Dreville a travaillé sur la littérature du XVII^e siècle, Sivadier travaille cette année sur la tragédie. L'idée est de faire découvrir de nouveaux talents. Parfois cela donne lieu à une reprise, comme le travail fait par Georges Lavaudant sur les textes de l'écrivain Marie NDiaye. C'était si convaincant

que le théâtre des Bouffes du Nord va le reprendre et le présenter au printemps 2016 ». Deux pièces ont fait le voyage d'un festival à un autre, d'Avignon aux théâtres d'Aubervilliers, *Andreas* de Jonathan Châtel à La Commune et *The last supper* d'Ahmed el Attar au T2G. Autour de l'écriture donne lieu à la collaboration entre Vincent Thomasset et l'artiste Julien Prévieux, et aux variations *Reality* de Daria Deflorian et Antonio Tagliarini. Deux Argentins, Federico Leon et Rodrigo Garcia, lèvent chacun à leur manière très haut le fil de la création.

Des chorégraphes exceptionnelles
Maguy Marin, Anne Teresa de Keersmaecker, Bouchra Ouizguen, Angelica Liddell figurent parmi les chorégraphes les plus inventives, les plus engagées dans la création. Avec *Tanz*, pièce créée à Duisbourg et co-produite avec la Ruhrtriennale, Anne Teresa de Keersmaecker se met

Marie Collin : « Vers la nouvelle création de pays très éloignés »



Marie Collin, directrice artistique théâtre, danse, performance, du festival d'Automne.

Comment le festival d'Automne fait-il écho à l'année France Corée ?

Le festival tente de représenter, dans la mesure du possible, les cultures très lointaines, et les artistes les plus personnels. Au fil du temps et de nos nombreux voyages à travers le monde, nous avons maintenant des relais qui nous facilitent l'accès vers la nouvelle création de pays très éloignés. Bien entendu, il n'est pas toujours possible d'inviter des artistes parce qu'ils viennent de très loin, et qu'ils travaillent avec de grandes compagnies. Pour les faire connaître en France, il faut que nous ayons un soutien très fort des pays d'origine. Pour la Corée, c'est le cas et nous profitons du cadre de cette saison, de la logistique mise en place.

Comment avez-vous convaincu les responsables des scènes parisiennes ?

Les collaborations s'entretiennent tout au long de l'année avec les théâtres parisiens, maintenant un climat de confiance et, depuis une dizaine d'années, nous avons beaucoup étendu nos relations en Île de France, et même en France, pour présenter des artistes considérés comme pas très « grand public ». Cette année, le festival est présent avec cinq projets à Cergy, à Saint-Quentin, et dans quantité de théâtres qui, il y a dix ans, ne présentaient que du théâtre classique français. En France, il y a un mouvement récent, dans les villes grandes et moyennes où un festival, un théâtre, invite des compagnies qui viennent d'ailleurs.

De plus en plus, les disciplines se croisent, musique, danse, théâtre, vidéo...

C'est vrai et il y a d'étroites collaborations entre les artistes de différentes disciplines. Je vais voir les concerts que me recommande Joséphine Markovits, elle fait de même pour les spectacles que je choisis. Elle a, par exemple, organisé plusieurs concerts avec un jeune compositeur français Pierre-Yves Massey qui, depuis, collabore au travail de Joris Lacoste. Quand le metteur en scène Sylvain Creuzevault demande s'il n'y aurait pas un jeune compositeur français prêt à se lancer dans l'aventure théâtrale, je vais voir Joséphine. Et ça marche. Elle a recommandé Pierre-Yves Massey et il a le projet de travailler avec Sylvain Creuzevault. Ce sont des choses qui se font ici.

une nouvelle fois en danger. Cette fois, en disant un texte très littéraire de Rilke et en dansant en même temps. Bouchra Ouizguen poursuit son engagement avec acharnement, et sans subvention. La chorégraphe marocaine embarque avec *Ottof* des danseuses de son pays très éloignées de la danse contemporaine. « Nous sommes très gâtés en France, en voyageant

je me rends compte de la difficulté des jeunes chorégraphes un peu partout dans le monde. On l'imagine aisément quand c'est au Maroc, en Syrie, mais c'est la même chose aux États-Unis et au Japon. Ils ont vraiment besoin de l'Europe pour co-produire leurs pièces ». De quoi rappeler la confiance que les créateurs accordent au festival. ♦

Véronique Giraud

Phia Ménard : « Belle d'hier, une déclaration d'amour aux femmes »

Pour Phia Ménard, le corps est l'aventure d'une vie. Elle a maîtrisé et sculpté le sien pour la nécessité de son art, le cirque, la danse, la performance. Elle l'a transformé pour devenir une femme et conçu un art mû par la notion de transformation.

Comment êtes-vous arrivée à concevoir une pièce telle que Belle d'hier ?

Je m'aperçois que je n'ai pas choisi d'être artiste. C'était une nécessité. *Belle d'hier* était une nécessité. C'est sorti. C'est comme un acte amoureux finalement une œuvre. Il faut le temps de lui donner toute la valeur. C'est comme si j'avais fait une déclaration d'amour aux femmes. Plus que tout. Cette déclaration, je l'ai longuement mûrie, questionnée, pour savoir si elle était juste, me demandant sans cesse : « puis-je aborder ces sujets ? De quel droit, hormis mon absolue nécessité ? ». Les cinq danseuses parlent de ce corps, de ce corps contraint par la société. Et puis je leur ai demandé de ranger l'humanité. Parce que, à regarder l'histoire, écrite par les hommes, je me suis dit qu'il faut la défaire. C'est pour cela qu'elles rient tellement à la fin.

Ce cheminement, vous l'avez accompli par l'art...

Faire le choix de changer de sexe est un choix des plus radicaux. On peut le comparer à une forme de suicide. La société refuse cela, parce qu'elle est patriarcale. Remettre en question, naître dans un corps et devenir l'autre, ça repose la question des fondements du pouvoir. Moi qui ai eu l'éducation d'un garçon, on m'a donné le rôle du prince, le pouvoir. Le perdre pour devenir une femme, c'est remettre en question que le pouvoir est important. C'est vrai que ce cheminement je l'ai fait grâce à l'art. Je n'avais pas d'autre choix, la société ne laisse pas facilement l'espace de la liberté de penser. L'art est le seul endroit où on peut encore se rêver, rêver le monde, le critiquer de la manière la plus vive.

Quelle trace va-t-il rester de votre témoignage ?

Dans notre société, la trace visuelle existe. Mais je pense que c'est la trace du corps la plus belle. C'est celle qui nous racontera à l'avenir qu'on a été confronté à des épreuves, que des personnes comme moi, des trans, ont remis en question des équations. Nous sommes arrivés comme une nouvelle inconnue dans une équation. Traverser les identités, cela trouble les algorithmes. Il y a peut-être quelque chose de cette trace-là.

Aux femmes on a demandé de se définir en permanence. Elles comprennent que je pose des questions. J'ai été travesti en homme pendant des années, donc je peux parler de l'intérieur des hommes.

On a tous et toutes le désir d'être autre. J'ai fait ce chemin sans retour. J'ai menti à moi-même et au monde pendant des années jusqu'au moment où j'ai fait ce choix. Ce n'était d'ailleurs pas un choix, c'était une réalité : continuer à vivre. De quoi sommes-nous coupables ? Ça m'intéressait de traiter du mythe dans *Belle d'hier* où l'on dit à la petite fille : ne t'inquiète pas un jour ton prince viendra, parce que tu es une femme tu dois être sauvée. Finalement ce sont les femmes qui passent leur temps à essayer de sauver.

Ça, vous le transformez en rage...

Oui parce qu'à un moment il faut le dire clairement. Je demande aux hommes de s'émanciper. C'est à eux de remettre en question leurs propres fondements. La rage rejoint toute personne qui cherche à s'extraire de sa condition. Être une femme blanche dans une société patriarcale est une forme de discrimination



La chorégraphe Phia Ménard a mis en scène les transformations d'état et de matière, de la glace (PPP, Ice Man et Black Monodie), du vent (L'après-midi d'un foehn et Vortex). Belle d'hier, qui a demandé cinq ans de travail, sera présentée en octobre au Théâtre de la Ville de Paris, en novembre à Nantes, à Saint-Nazaire et à Chambéry, en décembre, à Alès et à Sète.

parce que, malgré tout, les accès aux salaires ne sont pas les mêmes par exemple. Lorsque j'étais encore dans le corps d'un homme je pouvais passer inaperçu, aujourd'hui je ne passe pas inaperçue. Immanquablement ma présence est devenue celle de la proie c'est comprendre combien la société a besoin de s'émanciper.

De quoi parlera votre prochaine pièce ?

Je reviendrai sur scène en solo, pour parler de l'idée de rester belle au purgatoire. En tant que profane, il n'y a rien de plus excitant que d'attaquer la religion. J'aborde la sueur. J'avais très envie de parler de la sueur. Moi qui viens d'un milieu ouvrier, on m'a dit « tu gagneras ta saveur à la sueur de ton front ». Ce qui m'intéresse c'est la valeur de la sueur dans la société, à quel point elle nous est difficile dans le collectif et à quel point elle nous est nécessaire dans l'intimité, dans la sexualité. Donc j'ai décidé de me mettre sur une piscine remplie de maïzena. Et de rester belle.

Ce solo, intitulé *Sous*, sera sans doute créé sur la Scène nationale de Chambéry, où je suis artiste associée. ♦

Propos recueillis par
Véronique Giraud